

DÉPARTEMENT

Charente-Mme

ARRONDISSEMENT

Rochefort

MAIRIE

ROYAN

OBJET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal



L'An mil neuf cent quarante-huit, le 22 Avril

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M REGAZONI, Maire

d'après convocations faites le 17 Avril 1948

Etaient présents : MM. REGAZONI, Veyssièrre, Rochedereux, Pragnaud, Chamboulan, Melle Rikosky, MM. Bouchet, Baudet, Brotreau, Bujard, Chazeaud, Nollet, Counil, Cousinet, Domoq, Dufour, Guillaud, Jacquet, Main, Pouget, Reutin, Seugnet, Thirion.

Etaient représentés : M. Métadier par M. Dufour
M. Péraudeau par M. Chamboulan

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. Moulinas et Simon

M. Bujard a été élu Secrétaire.

La ville a reçu en 1943, la somme de 4.020 frs, représentant le montant de la taxe proportionnelle de 2% perçue à l'occasion de la vente de biens juifs.

Cette vente ayant été annulée, M. le Directeur de l'Enregistrement de Niort, ordonne, par décision du 29 Déc. 1947, la restitution au profit de Me Charpentier, notaire à Thouars de la somme de 4.020 frs indument encaissée.

Le Conseil décide que ce versement sera prélevé sur le crédit réservé aux "dépenses imprévues" du B.P. 1948;

Le Maire,

APPROUVÉ

La Rochelle, le 8 MAI 1948

Pour la Mairie,
Le Secrétaire Général

[Signature]

Fait et délibéré à Royan
Les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



[Signature]



Mars 21

Maire

48036